CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 14 septembre 2022 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Danielle Desjardins, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures.

2022-09-2429 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2022 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'août 2022 ;
4.2 Création d'un poste de Coordonnateur en environnement pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement;
4.3 Embauche d'un coordonnateur en environnement;
4.4 Reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien;
4.5 Demande d'aide financière de l'Association du lac Laurel;
4.6 Demande d'aide financière de l'Association du lac Wentworth;
4.7 Mandat à la Direction générale pour l'embauche de personnel;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
5.2 Dépôt du rapport d'activités du Service de la Sécurité incendie et des premiers répondants ;
5.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel offert par le ministère de la Sécurité publique;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
6.2 Octroi de contrat pour le déneigement d'installation municipales et de certains chemins dans le secteur de Montfort pour la période hivernale 2022-2023;
6.2.1 Octroi de contrat pour le déneigement de certaines installations dans le secteur de Montfort pour la période hivernale 2022-2023;
6.3 Octroi de contrat pour le déneigement d'installation municipales et de certains chemins dans le secteur de Saint-Michel pour la période hivernale 2022-2023;

7. **ENVIRONNEMENT**

7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 août 2022 ;
8.3 Arrêt de la procédure d'amendement relative au règlement 2017-498-15-B modifiant le règlement de zonage 2017-498;
8.4 Arrêt de la procédure d'amendement relative aux règlements 2017-498-16-B, 2017-498-16-C, 2017-498-16-D et 2017-498-16-E visant à modifier le règlement de zonage 2017-498;
8.5 DM 2022-0124 – Hauteur du bâtiment et enfouissement de la fondation au 3260, rue Vickerage;
8.6 PIIA 2022-0377 – Construction d'un garage détaché au 1400, chemin Notre-Dame Sud;
8.7 PIIA 2022-0319 – Projet de lotissement lot 6 467 427, chemin du lac Pelletier;
8.8 PIIA 2021-0432 – Construction d'un bâtiment principal, lot 5 939 401, chemin Lobel;
8.9 PIIA 2022-0271 – Construction d'un bâtiment principal, lot projeté 6 530 347, rue du Trappeur;
8.10 PIIA 2022-0382 – Construction d'un bâtiment principal, lot 6 486 559, chemin St-Cyr Nord;
8.11 Offre d'achat pour les lots 5 938 702 et 5 938 705 par M. Maxime Hamelin et M. Éric Bigras;
8.12 Offre d'achat pour une partie du lot 5 589 384 par M. Marchessault et Mme Ladd;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Rapport du président du Comité loisirs, culture et vie communautaire

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

2022-09-2430 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2022**

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du17 août 2022 avec les corrections suivantes :

À la résolution numéro 2022-08-2402 le 9ième attendu comme suit :

- **ATTENDU QU'**une demande valide en vertu de l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été déposée au bureau de la Municipalité le 7 juillet 2022 pour les zones H-69, H-70 et H-71 du plan de zonage;

À la résolution numéro 2022-08-2403 le 9ième attendu comme suit :

- **ATTENDU QU'**une demande valide en vertu de l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été déposée au bureau de la Municipalité le 7 juillet 2022 pour les zones H-69, H-70 et H-71 du plan de zonage;

2022-09-2431 **4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'AOÛT 2022**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois d'août 2022.

FONDS D'ADMINISTRATION 2021		**FONDS D'ADMINISTRATION 2022**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	43 662.63 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	41 624.70 $
		Entretien chemins	59 215.42 $
Remboursement en capital & Intérêts	7 947.39 $	Remboursement en capital & Intérêts	7 658.83 $
Versement service de police	227 975.00 $	Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	108 789.61 $	Salaires nets :	96 628.26 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	82 326.44 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	55 999.17 $
ACHATS (lot 11) :	180 615.24 $	**ACHATS** (lot 11) :	154 020.99 $
Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	**107 221.25 $**	**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	**101 036.08 $**
Ordures et recyclage :	$	Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2021		**Année 2022**	
Route	123 381.98 $	Étagère entreposage	3 383.24 $
TOTAL	**881 919.55 $**	**TOTAL**	**519 566.69 $**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

2022-09-2432 **4.2 CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la nécessité de procéder à une réorganisation administrative du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance de protéger l'environnement et de dédier la ressource nécessaire à cette fin;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à la création d'un poste de Coordonnateur en environnement pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de créer le poste de Coordonnateur en environnement pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

2022-09-2433 **4.3 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le poste de Coordonnateur en environnement a été affiché;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir à ce poste;

ATTENDU la recommandation du Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU la résolution numéro 2022-08-2392 mandatant la Direction générale de procéder à l'embauche de certains postes à comblés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'entériner l'embauche de monsieur Benjamin Plourde à titre de Coordonnateur en environnement.

2022-09-2434 **4.4 REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien dossier 2021-77060-15-0175 ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés et ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale Volet entretien ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'approuver les dépenses pour les travaux soumis dans la reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale Volet entretien dans le dossier 2021-77060-15-0175.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

2022-09-2435 **4.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU LAC LAUREL**

ATTENDU QUE l'Association du lac Laurel a déposé une demande d'aide financière le 31 août 2022, afin de les supporter dans leurs activités;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance d'encourager toute activité entourant la protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer une aide financière d'un montant de 250 $ à l'Association du lac Laurel.

2022-09-2436 **4.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU LAC WENTWORTH**

ATTENDU QUE l'Association du lac Wentworth a déposé une demande d'aide financière le 22 août 2022, afin de les aider dans l'acquisition de bouées nautiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance d'encourager toute activité entourant la protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Brunet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer une aide financière d'un montant de 870 $ à l'Association du lac Wentworth.

2022-09-2437 **4.7 MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'EMBAUCHE DE PERSONNEL**

ATTENDU l'urgence de combler certains postes et afin d'alléger le processus d'embauche;

ATTENDU QUE le processus de sélection pour les différents postes est maintenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater la Direction générale de procéder à l'embauche du poste à combler suivant :

- Adjointe administrative

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport

2022-09-2438 **5.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR LE MOIS D'AOÛT 2022**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le dépôt du rapport d'activités du Service de la sécurité incendie et des premiers répondants pour le mois d'août 2022.

2022-09-2439 **5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TREMPS PARTIEL OFFERT PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

2022-09-2440 **6.2 OCTOI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT D'INSTALLATION MUNICIPALES ET DE CERTAINS CHEMINS DANS LE SECTEUR DE MONTFORT POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2022-2023**

ATTENDU les demandes de soumissions, de gré à gré, pour le déneigement d'installations municipales et du chemin du Lac-Miroir, du chemin Hunter, de la rue du Chemin-de-Fer Est et de la rue du Chemin-de-Fer Ouest dans le secteur de Montfort ;

ATTENDU QU'en 2021 l'entrepreneur avait soumissionné pour ce secteur, tel que décrit dans le tableau ci-dessous, pour une durée de deux ans;

	Soumissionnair	Prix	Taxes	Prix total
2 bornes sèches (Newaygo et Pavillon)	113743311 Canada Inc	715.00 $	107.07 $	822.07 $
2 stationnements Chemin-de-Fer	113743311 Canada Inc	1 870.00 $	280.03 $	2 150.03 $
Banc de neige rue Clark	113743311 Canada	379.50 $	56.84 $	436.34 $
Caserne Montfort	113743311 Canada	3 135.00 $	469.47 $	3 604.47 $
Chemin du Lac-Miroir	113743311 Canada	1 100.00 $	165.00 $	1 265.00 $
Chemin Hunter	113743311 Canada	3 476.00 $	520.53 $	3 996.53 $
Chemin-de-Fer Est	113743311 Canada	5 808.00 $	869.75 $	6 677.75$
Petite partie de Mount (747)	113743311 Canada	715.00 $	107.07 $	822.07 $
Chemin-de-Fer Ouest	113743311 Canada	6 534.00 $	978.47 $	7 512.47 $
Chemin-de-Fer section 906	113743311 Canada Inc	715.00 $	107.07 $	822.07 $
Chemin de Fer section 907	113743311 Canada Inc	825.00 $	123.54 $	948.54 $
Corridor aérobique (2 bancs de neige)	113743311 Canada Inc	726.00 $	108.72 $	834.72 $
Semi-enfoui Notre-Dame Sud	113743311 Canada Inc	1 028.50 $	154.02 $	1 182.52 $
Une partie stationnement Newaygo	113743311 Canada Inc	605.00 $	90.60 $	695.60 $
Total		**27 742.00 $**	**4 154.65 $**	**31 896.65 $**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour le déneigement d'installations municipales et de certains chemins dans le secteur de Montfort pour la saison hivernale 2022-2023 à l'entreprise 113743311 Canada Inc. pour un montant total de 31 896.65 $ taxes incluses.

2022-09-2441 **6.2.1 OCTOI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT D'INSTALLATION MUNICIPALES DANS LE SECTEUR DE MONTFORT POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2022-2023**

ATTENDU les demandes de soumissions, de gré à gré, pour le déneigement de certaines installations dans le secteur de Montfort;

ATTENDU QU'en 2021 l'entrepreneur avait soumissionné pour ce secteur, tel que décrit dans le tableau ci-dessous, pour une durée de deux ans;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat pour les 2 stationnements au pavillon Montfort est conditionnel à une entente à être négociée avec la MRC des Pays-d'en-Haut;

	Soumissionnair	Prix	Taxes	Prix total
2 stationnements Pavillon Montfort	113743311 Canada Inc	5 060.00 $	757.74 $	5 817.74 $
Stationnement Monfortain/Principale à côté des boîtes aux lettres	113743311 Canada Inc	605.00 $	90.60 $	695.60 $
Stationnement Orphelins rue Mount	113743311 Canada Inc	1 848.00 $	276.74 $	2 124.74 $
Total		**7 513.00 $**	**1 125.08 $**	**8 638.08 $**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour le déneigement d'installations municipales et de certains chemins dans le secteur de Montfort pour la saison hivernale 2022-2023 à l'entreprise 113743311 Canada Inc. pour un montant total de 8 638.08 $ taxes incluses.

2022-09-2442

6.3 OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT D'INSTALLATIONS MUNICIPALES ET DE CERTAINS CHEMINS DANS LE SECTEUR DE SAINT-MICHEL POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2022-2023

ATTENDU les demandes de soumissions, de gré à gré, pour le déneigement d'installations municipales et des chemins Lanthier et Pivoines dans le secteur de Saint-Michel ;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont soumissionnés tel que démontré dans le tableau ci-dessous;

	Soumissionnaire	Prix	Taxes	Prix total
Chemin Lanthier	Séguin et Filles	1 600.00 $	239.60 $	1 839.60 $
	9423-5603 Québec inc.	2040.00 $	305.49 $	2345.49 $
Chemin des pivoines	Séguin et Filles	1 200.00 $	179.70 $	1 379.70 $
	9423-5603 Québec inc.	1 440.00 $	215.64 $	1 655.64 $
Stationnement église St-Michel	Séguin et Filles	2 400.00 $	359.40 $	2 759.40 $
	9423-5603 Québec inc.	3 000.00 $	449.25 $	3 449.25 $

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Séguin et Filles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour le déneigement d'installations municipales et de certains chemins dans le secteur de Saint-Michel pour la saison hivernale 2022-2023 à l'entreprise Séguin et Filles pour un montant total de 5 978.70 $ taxes incluses.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Aucun rapport

2022-09-2443 **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 AOÛT 2022**

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 août 2022 est déposée.

8.3 ARRÊT DE LA PROCÉDURE D'AMENDEMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT 2017-498-15-B MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498

CE POINT EST REPORTÉ

8.4 ARRÊT DE LA PROCÉDURE D'AMENDEMENT RELATIVE AUX RÈGLEMENTS 2017-498-16-B, 2017-498-16-C, 2017-498-16-D ET 2017-498-16-E MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498

CE POINT EST REPORTÉ

2022-09-2444 **8.5 DM 2022-0124 – HAUTEUR DU BÂTIMENT ET ENFOUISSEMENT DE LA FONDATION AU 3260, RUE VICKERAGE**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2022-0124 vise à autoriser une habitation unifamiliale qui possédera un sous-sol enfoui à 50% sous le niveau du sol et une hauteur de 10,66 mètres ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prévoit qu'un sous-sol soit enfoui à plus de 60% sous le niveau du sol afin de ne pas être considéré comme un étage et que cette propriété est située dans la zone habitation H-43 (Vickerage) dans laquelle on prescrit une hauteur maximale de 10 mètres ;

ATTENDU QUE le requérant n'a pas respecté l'enfouissement prévu dans le plan de construction de sa résidence soumis dans le cadre de sa demande de permis de construction ;

ATTENDU QUE le demandeur était pleinement au fait de la réglementation applicable en raison du refus de la première version de son plan de construction ;

ATTENDU QUE les dispositions concernées ne causent pas un préjudice sérieux au demandeur et que rien ne laisse croire à la présence de caps rocheux en bordure de la fondation ;

ATTENDU QUE le demandeur a expliqué qu'il était toujours en mesure d'enfouir davantage certaines parties de la fondation afin de respecter l'enfouissement minimum de 60%;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal de refuser la demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM 2022-0124.

2022-09-2445 **8.6 PIIA 2022-0377 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 1400, CHEMIN NOTRE-DAME SUD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-0376 vise la construction d'un garage détaché en cour avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain et permettra de limiter l'aire de déboisement ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en bois de couleur « Naturel » ;
- Des portes, fenêtres, soffites et fascias de couleur « Brun » ;

ATTENDU QUE l'architecture, le choix des matériaux et la couleur proposée pour le garage seront identiques à ceux du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif en urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet, conditionnellement à ce qu'une modification soit apportée au plan de manière à indiquer l'emplacement proposé des lumières extérieures et à proposer un modèle de luminaire dirigeant son éclairage vers le bas ;

ATTENDU QUE les modifications et précisions demandées ont été apportées au plan et que les lumières extérieures se veulent discrètes et fonctionnelles ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2022-0376.

2022-09-2446 **8.7 PIIA 2022-0319 – PROJET DE LOTISSEMENT LOT 6 467 427, CHEMIN DU LAC PELLETIER**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-9030 vise la création de 19 nouveaux lots résidentiels à construire ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE le plan de subdivision proposé vise la création de lots de formes régulières qui formeront un ensemble cohérent avec les lots avoisinants et qui posséderont des aires de constructibilité intéressantes pour y accueillir des résidences ;

ATTENDU QUE le terrain des demandeurs est traversé par plusieurs sentiers d'importance de ski de fond du Club de ski Viking ;

ATTENDU QUE la forme des lots dans la portion ouest du terrain a été planifié de façon à prévoir la conservation du sentier de ski de fond existant ;

ATTENDU QU'un tracé de ski de fond alternatif adapté à la topographie du terrain été convenu entre le club de ski Viking et les demandeurs ;

ATTENDU QUE les demandeurs conviennent que les lots projetés 13 et 14 du plan projet de lotissement devront faire l'objet d'une légère correction afin que leurs limites correspondent à l'emplacement du nouveau tracé de ski de fond ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le plan déposé par les demandeurs ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique encadrant le processus de consultation publique de la Municipalité de Wentworth-Nord, ce projet a fait l'objet d'une séance d'information tenue le 30 août dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le plan déposé par les demandeurs et de permettre l'émission des futurs permis de lotissement.

2022-09-2447 **8.8 PIIA 2021-0432 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL, LOT 5 939 401, CHEMIN LOBEL**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0431 vise la construction d'une résidence principale de deux (2) étages comprenant un garage attenant et une véranda 3 saisons sur le lot 5 939 401 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le projet du demandeur a déjà été accepté par le conseil municipal dans le cadre de la résolution 2021-08-1863 en date du 20 août 2021 ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite soumettre un nouveau modèle de revêtement mural à l'arrière du bâtiment ;

ATTENDU QUE cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement mural sur la façade avant, latérale gauche et droite en bois de marque Maibec de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural sur la façade arrière en Vinyle de couleur « Noir » ;

ATTENDU QUE les deux types de revêtement muraux proposés ne permettront pas d'assurer une harmonie des matériaux utilisés sur l'ensemble du bâtiment ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal de refuser la modification proposée;

ATTENDU QUE la proposition ne respecte pas les objectifs et les critères applicables l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser la modification proposée et de ne pas permettre d'apporter l'addenda nécessaire au permis de construction numéro 2021-0431

2022-09-2448 **8.9 PIIA 2022-0271 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL, LOT PROJETÉ 6 530 347, RUE DU TRAPPEUR**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-0270 vise la construction d'une résidence principale de deux (2) étages sur le lot projeté 6 530 347 du cadastre du Québec, situé dans le Domaine de la Nouvelle-France (projet intégré d'habitation);

ATTENDU QUE cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement mural en planche de bois de couleur « Brun foncé » ;
- Un revêtement de toiture en membrane élastomère de couleur « Noir » ;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres de couleur « Noir » ;
- Des colonnes en façade avant recouvertes d'aluminium de couleur « Noir » et une galerie en bois comprenant des barrotins en aluminium de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE bien que l'architecture proposée soit de style plus contemporain, le gabarit et l'utilisation d'un revêtement mural en bois permettront une intégration adéquate aux bâtiments environnants ;

ATTENDU QUE Les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet, conditionnellement à ce qu'une modification soit apportée au plan de manière à :

- Proposer une seule couleur de revêtement extérieur en bois sur l'ensemble du bâtiment ;
- Proposer des garde-corps et des colonnes en façade avant en bois ;
- Retirer un des deux modèles de lumière au niveau de la porte d'entrée principale;
- Privilégier des lumières murales au niveau au niveau de la terrasse au lieu de proposer des lumières encastrées dans les soffites du toit ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme le demandeur a apporté plusieurs modifications demandées à son plan ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux projets intégrés, mais également aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2022-0270.

8.10 PIIA 2022-0382 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL LOT 6 486 559 CHEMIN ST-CYR NORD

CE POINT EST REPORTÉ

2022-09-2449 **8.11 OFFRE D'ACHAT POUR LES LOTS 5 938 702 ET 5 938 705 PAR M. MAXIME HAMELIN ET M. ÉRIC BIGRAS**

ATTENDU l'offre d'achat reçue le 30 août 2022 pour l'acquisition des lots 5 938 702 et du lot 5 938 705 du cadastre du Québec de monsieur Maxime Hamelin et monsieur Éric Bigras ;

ATTENDU QUE les lots en question sont des lots non constructibles (chemins inexistants) ayant été acquis par jugement et défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE l'intention des demandeurs en acquérant ces terrains est d'augmenter la superficie de terrains leur appartenant dans ce secteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas d'intérêt à conserver ces terrains ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de monsieur Maxime Hamelin et monsieur Éric Bigras pour l'acquisition du lot 5 938 702 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 371,90 m^2 et du lot 5 938 705 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 996,20 m^2 pour la somme de 1 850 $ plus taxes.

D'autoriser la Mairesse, madame Danielle Desjardins, ainsi que la Direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

2022-09-2450 **8.12 OFFRE D'ACHAT POUR UNE PARTIE DU LOT 5 589 384 PAR M. MARCHESSAULT ET MME LADD**

ATTENDU QUE l'offre d'achat reçue le 2 septembre 2022 pour l'acquisition d'une partie du lot 5 589 384 du cadastre du Québec d'une superficie équivalente à environ 170 m^2 ;

ATTENDU QUE le lot 5 589 384 est un ancien cadastre de rue qui n'a jamais été aménagé ;

ATTENDU QUE l'intention des demandeurs en acquérant cette partie de terrain est de pouvoir la joindre à leur propriété résidentielle du 1079, rue Mount (lot 5 589 386 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE cet achat permettra de régulariser l'implantation de leur quai et d'avoir accès au lac Saint-François-Xavier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de madame Gillian Ladd et monsieur Philippe Marchessault pour l'acquisition d'une partie du lot 5 589 384 du cadastre du Québec d'une superficie équivalente à environ 170 m^2 pour la somme de 850 $ plus taxes. Les frais relatifs à l'opération cadastrale ainsi que tous autres frais relatifs à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

D'exiger lors de la vente de ce lot que les acquéreurs ne soient pas en mesure d'offrir des servitudes d'accès au lac destinées à d'autres propriétés et d'autres propriétaires, et ce de manière à restreindre l'accès au lac Saint-François-Xavier ;

D'autoriser la Mairesse, madame Danielle Desjardins, ainsi que la Direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

9.1 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité loisirs, culture et vie communautaire fait son rapport.

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucun sujet sous cette rubrique

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 14 septembre 2022.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

2022-09-2451 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 44 minutes

_____	_____
Danielle Desjardins	Ron Kelley
Mairesse	Directeur général
	et Greffier-trésorier